

Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 081-218102283-20260320-2026_06-DE



L'an deux mille vingt-six le 20 mars 2026 à 18h00

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Claude SOULIES maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JEANJACQUES, Maire.

Date de convocation : le 16/03/2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 11 présents, 11 votants.	
Présents : Hervé JEANJACQUES Martine ESCUDIÉ Jean-Philippe VERNHERES Béatrice RAMIREZ Claude SOULIES Jean-Pierre MAZERAN Valérie RAMONEDE Christophe MENARDI Mossad KHIMOUN Graziella FERNANDEZ Nathalie NOUVIALE	Absents :

Secrétaire de séance : Martine ESCUDIÉ

Délibération n° 06/2026 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Roquemaure étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le conseil municipal, par

- 11 voix POUR,
- 0 voix ABSENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DÉCIDE de fixer à **3** le nombres d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
M. ESCUDIÉ

Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire
H. JEANJACQUES